

**PROCES-VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 21 JUIN 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique,  
à 19 H 00

sous la présidence de Madame le Maire

Date de convocation : vendredi 15 juin 2018  
33 conseillers en exercice

présents - votants

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h40), Monsieur Luc LECRU, Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ (arrivée à 19h10), Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ (arrivé à 19h05), Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Philippe SIX (arrivé à 19h05), Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, M. Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (4) Monsieur Jérôme LEMAY (pouvoir donné à M. Jimmy COUPÉ), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Christophe MARECAUX, Monsieur Régis VALOUR.

---

La séance est ouverte à 19h00.

Madame le Maire

Bonsoir à tous,

Je remercie pour la présence de la presse et demande à Anne VERISSIMO de procéder à l'appel nominal.

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du jeudi 29 mars 2018.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est approuvé.

## **1 - AUTORISATION DE LEVEE DE LA DECHEANCE QUADRIENNALE POUR LE REGLEMENT DE DEUX FACTURES**

Madame le Maire

L'une des factures est d'un montant de 1437,69 euros et l'autre de 230.35 euros au profit de la CNRACL correspondant aux contributions rétroactives dues au titre des services accomplis en qualité de non titulaire rendus par deux agents.

Nous vous demandons :

- L'autorisation de lever la prescription quadriennale pour les factures désignées ci-dessus,
- De m'autoriser à éditer le mandat de paiement correspondant
- Et de demander à M. le Trésorier d'exécuter le paiement.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Où l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **2 – REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - CREATIONS DE GRADES**

Madame le Maire

Ce tableau est lié à des avancements de grades suite à la CAP au titre de l'année 2018. Il vous est proposé la création au tableau des effectifs des 41 postes dont vous avez le détail.

Monsieur Jean Denis VOSSAERS

Madame le Maire,

Lors de la commission, je vous ai demandé d'avoir l'effectif des agents de la Ville en 2014 et celui en 2018. Vous m'avez répondu et je vous en remercie.

161 agents en 2014 et 147 en 2018 soit à peu près 10% d'effectif en moins. Ce qui n'est pas négligeable pour une Commune comme la nôtre. Certes sur les différents débats portant sur le budget vous justifiez ces économies en nous parlant de réorganisation, redéploiement etc

Nous espérons que cette baisse d'effectif du nombre d'agents neuvillois, qui risque de s'accroître, ne se fera pas au détriment du service rendu à la population et ne contribuera pas à la dégradation des conditions de travail de vos agents.

Madame le Maire

Pour compléter les propos depuis la commission, il y a eu 24 départs de titulaires permanents et ils ont été remplacés par 10 personnes.

Les 24 départs sont liés principalement à des départs en retraite. Il y a des demandes de mobilités, de disponibilités, un abandon de poste, malheureusement un décès, deux licenciements pour invalidités, une démission. Ces personnes ont été remplacées en partie dont des nominations non titulaires pour sept d'entre eux et trois mutations.

Depuis 2014, il y a eu la fin des NAP, la mutualisation de la restauration scolaire qui a libéré quelques agents en poste et effectivement des non-remplacements aux espaces verts car nous avons externalisé en partie la gestion avec des entreprises d'insertion de tel que Canal où les Papillons Blancs. Je vous rappelle la nécessité de diminuer la masse salariale, c'est une demande et une recommandation de la Préfecture par rapport au budget des dépenses de fonctionnement. Nous venons de recevoir le rapport du Trésorier et il nous fait part qu'en 2017 les charges de personnel représentent 658 euros par habitant à Neuville-en-Ferrain. Pour information, nous sommes par habitant à 622 euros dans le Nord et 660 euros au niveau national. Et en 2014 selon le compte administratif, nous étions à 705 euros par habitant. Aujourd'hui, nous sommes à 658 euros par habitant et on répond aux recommandations de la Préfecture car nous avons une charge de personnel trop importante par rapport à nos dépenses de fonctionnement.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

- **UN CONTRE (Monsieur Thierry MARTIN), ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération.**

### **3 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN POUR L'ORGANISATION DE FETES LOCALES**

Madame le Maire

Il s'agit d'une convention de mise à disposition dans le cadre de l'organisation de la fête locale avec le propriétaire, M. Jacques PHALEMPIN, de la parcelle qui est situé juste à côté de la Ferme du Vert Bois qu'on utilise régulièrement pour la fête de la Saint Jean.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de mise à disposition dont le projet est annexé à la présente délibération ainsi que tout autre document nécessaire à sa mise en œuvre.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **4 - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE BD 460 A LA MEL**

Madame le Maire

Cette parcelle à une superficie de 633 m2 située Sentier du Sapin Vert dont vous avez le détail sur le plan qui est annexé à la délibération. La MEL prévoit de faire de la voirie sur cette parcelle et aucun frais de notaire de ne sera supporté par la commune car ça se fera par un acte administratif.

Il vous est proposé

- De céder à la Métropole Européenne de Lille, pour un montant symbolique de 1 euro, la parcelle BD 460 d'une superficie de 633 m2 située Sentier du Sapin Vert dont un plan est annexé à la présente délibération.
- et de m'autoriser à signer tous les actes et documents à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **5 – VIDEOPROTECTION – FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – DEMANDE DE SUBVENTION.**

Madame le Maire

Pour l'année 2018, il est prévu l'installation de quatre nouvelles caméras :

- L'entrée et sortie de ville rue du Vertuquet à proximité du rond-point Dronckaert/Vertuquet/Loisel (Halluin) par deux caméras. Ces caméras visionneront les véhicules venant de l'autoroute et venant de la Ville d'Halluin.
- L'entrée de ville rue du Dronckaert à proximité de l'angle Dronckaert/Chemin Vert. Cette caméra visionnera les véhicules entrant en France et ceux venant de la rue du Chemin Vert et partant vers la Belgique.

Cela nous permettra de terminer les entrées et sorties sur l'ensemble de la Commune.

- Et d'installer en zone urbaine, une caméra aux abords du chemin piétonnier allant vers le square Jussieu /Blaise Pascal. Cette caméra avait été supprimée en 2017 ; il paraît nécessaire de la repositionner, compte-tenu des derniers faits survenus, (dégradations abri de bus...)

En conclusion, la ville de Neuville-en-Ferrain comptabilisera 54 caméras plus une caméra mobile sur le territoire de la commune.

Aussi il vous est proposé d'initier, d'une part, la demande de subvention d'investissements concernant les travaux pour 2018 détaillés ci-dessus représentant la somme de € 25 017,24 € et de m'autoriser à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subventions correspondants et à signer tous documents et conventions nécessaires à la présente délibération.

Mme le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

➤ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **6 – PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – FOURNITURE, POSE ET MAINTENANCE D'EQUIPEMENTS DEDIES A LA VIDEO URBAINE OU TECHNIQUE – APPEL D'OFFRES OUVERT – DECISION - FINANCEMENT**

Madame le Maire

L'estimation du montant annuel pour la Ville s'élève à 20 000 € HT en investissement et 10 000 € en fonctionnement pour l'entretien et la maintenance.

Nous souhaitons intégrer à ce groupement de commandes et le coordinateur est la Métropole Européenne de Lille.

Il vous est proposé :

1. De m'autoriser à signer la convention de groupement de commandes annexé à la présente délibération,
2. De m'autoriser à lancer un appel d'offres ouvert, en application des articles 66 à 68, 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique;
3. De m'autoriser, au cas où l'appel d'offres serait déclaré infructueux, le lancement soit d'un nouvel appel d'offres, soit d'une procédure concurrentielle avec négociation dans les conditions prévues à l'article 25-II-6° du décret susmentionné;
4. D'imputer les dépenses aux comptes correspondant

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **7 - DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2018**

Monsieur Alain RIME

3<sup>ème</sup> modification du budget voté en décembre 2017, celle-ci porte sur des dépenses d'investissement qui sont permises grâce à une recette nouvelle constituée par la DETR 2018 d'un montant de 44 763,98 euros.

Nous allons abonder les projets suivants :

<b>Dépenses d'investissement</b>						TOTAL	<b>44 763,98 €</b>
<b>Libellé</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Fonction</b>	<b>Opération</b>	<b>Service</b>	<b>Montant</b>	
Op 106 - ECOLE LAMARTINE FACADE	21	2135	213	106	4411	2 500,00 €	
Op 104 - ESPACE PAUL CLAUDEL MENUISERIES LOGEMENT	21	2135	020	104	4411	12 500,00 €	
Op 104 - ESPACE PAUL CLAUDEL MENUISERIES	21	2135	422	104	4411	75,00 €	
Op 111 - STADE DEPOORTERE SALLE FLAMENT ECLAIRAGE COURTS	21	2135	411	111	4411	2 350,00 €	
Op 112 - PISTE D'ATHLETISME	21	2128	411	112	4411	- 16 000,00 €	
ENROBE STADE LIETAER	21	2128	411		4411	16 000,00 €	
Op 120 - TOITURE SACRISTIE	21	2135	020	120	4411	4 600,00 €	
PLANET'MÔMES - F&P 2 TABLES A LANGER	21	2135	64		1211	5 000,00 €	
Dépenses imprévues	020	020	01		1511	17 738,98 €	
<b>Recettes d'investissement</b>						TOTAL	<b>44 763,98 €</b>
<b>Libellé</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Compte</b>	<b>Fonction</b>	<b>Opération</b>	<b>Service</b>	<b>Montant</b>	
DETR 2018	13	1341	814	132	4411	44 763,98 €	

Monsieur Jean Denis VOSSAERS

Le montant initialement prévu sur l'ancien logement Paul Claudel était de 7 000 euros. S'agit-il d'un changement de projet ?

Madame le Maire

L'estimation a été revue à la hausse effectivement de 5 000 euros.

Madame Marylène HEYE

Cela a permis de créer une ouverture avec une création d'une porte sur la façade de la maison de l'ancien logement d'urgence.

Monsieur Samuel DEVOYE

Je souhaite avoir une petite précision concernant l'enrobé du stade Lietar, je pense que beaucoup d'entre nous savent que celui actuel est en mauvais état et j'espère que le changement est prévu d'une manière plus sécurisée.

Madame Marylène HEYE

Effectivement, nous allons mettre un enrobé gravillonné mais nous n'avons pas trouvé nécessaire de faire une piste d'athlétisme car elle n'a jamais été utilisée en tant que tel.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **8 - ADHÉSION A L'ASSOCIATION FINANCES - GESTION - EVALUATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (AFIGESE)**

Monsieur Alain RIME

La délibération concerne une adhésion à l'Association Finances-Gestion-Évaluation des Collectivités Territoriales (AFIGESE). Ses activités reposent sur des échanges de savoirs et de savoir-faire et visent à la diffusion d'acquis professionnels par l'information, le débat et la

formation. L'association produit des guides pratiques, des études, à destination des professionnels désireux d'approfondir les procédures et de maîtriser les outils de gestion. Cette adhésion coûte 170 euros et nous vous proposons de la prendre pour une période d'un an et de faire à l'issue de l'année; une évaluation concernant les liens qui auront été noués entre nos agents et cette association pour éventuel renouvellement pour les années futures. Et je remercie Monsieur Jimmy COUPÉ pour avoir suivi ce dossier.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **9 - CONTRACTUALISATION FINANCIERE AVEC L'ETAT - OBJECTIF DE CONTRIBUTION A L'EFFORT DE REDUCTION DU DEFICIT PUBLIC ET DE MAITRISE DE LA DEPENSE PUBLIQUE – EXERCICES 2018, 2019, 2020**

Monsieur Alain RIME

La délibération concerne le choix que nous faisons de contractualiser avec l'Etat pour les années 2018, 2019 et 2020.

Vous n'êtes pas sans savoir que désormais les collectivités territoriales, et notamment celles qui ont un budget de plus de 60 M €, sont invitées à signer avec l'Etat une contractualisation financière pour ses trois années. Le but est de ne pas voir les dépenses de fonctionnement augmenter au-delà de 1,2% par an. Nous faisons le choix de nous inscrire dans ce processus qui donne à tous les élus et tous les agents, une visibilité de dépenses maximum pour les trois années à venir. Qui rappelle notre ardent souci d'être très attentifs dans la non-augmentation de nos dépenses massives de fonctionnement dans le but exclusif d'augmenter notre autofinancement et d'augmenter nos capacités d'investissement et de réduction de nos dettes.

Nous avons de la chance car trois critères vont permettre d'augmenter ce niveau de dépenses au-delà de 1,2%. Il s'agit du revenu financier moyen 1<sup>er</sup> critère, l'évolution de la population en nombre et le 3<sup>ème</sup> critère les efforts fait par les collectivités entre 2014 et 2016. Pour chacun des critères, il y a possibilité d'augmenter ou diminuer le score de 1,2% de 0.15%.

Sur le critère de l'évolution de la population, nous ne sommes pas éligibles à une augmentation puisque même si notre population a augmenté, elle n'a pas suffisamment augmenté pour que nous puissions bénéficier de 0.15% supplémentaire.

Sur le revenu moyen par habitant, nous sommes un peu au-dessus de la moyenne nationale et donc nous ne pouvons pas bénéficier de ce critère pour augmenter nos dépenses de 0,15%. Par contre sur les efforts réalisés par la Commune entre 2014 et 2015, nous pouvons bénéficier de 0,15% supplémentaire car nos dépenses entre ces deux dates ont diminué de 5,5%. Là, ou l'ensemble des communes au niveau national est à -1% et les EPCI + 2,6 ou 2,9%.

Nous constatons que les efforts des années précédentes, nous donnent un bonus de 0.15%. De ce fait à Neuville-en-Ferrain, nous pouvons prétendre à la possibilité d'augmenter nos dépenses de fonctionnement de 1,35% par an en 2018, même chose en 2019 et même chose en 2020, 1<sup>er</sup> avantage. Le 2<sup>ème</sup> avantage, la préfecture nous indique que si nous remplissons ses exigences, nous pourrions prétendre à une bonification ou le maintien assuré des aides de l'Etat dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien de l'Investissement Local) et qui ne sera pas forcément attribuée aux communes qui n'auront pas signé cette contractualisation ou même dépasseraient le taux de 1.2% et pour nous 1,35%.

Nous y voyons donc que des avantages de visibilité d'une augmentation plus substantielle des autres groupements communes et enfin, la possibilité de retrouver sur nos investissements une aide conséquente pour les années à venir.

Je vous invite donc à signer et à donner votre accord pour que Madame le Maire signe cette contractualisation avec l'Etat avant le 30 juin. Nous sommes une rare ville de la métropole dans le Nord et probablement en France à signer ce contrat puisque évidemment nous n'avons pas un budget de 60 M euros.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

**10 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL - DESIGNATION D'UN NOUVEAU LOCAL COMMUN DES CONSEILLERS MUNICIPAUX D'OPPOSITION.**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'une modification du règlement intérieur qui vise à mettre à disposition des conseillers municipaux d'opposition un nouveau local pour permettre l'utilisation du local actuel à l'Union des Familles dans le cadre d'une nouvelle activité et je remercie les conseillers municipaux de l'opposition de leurs accords à ce principe de changement de local qui va se situer à Rocheville à la salle bleue.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

**11 - SOUSCRIPTION DE MARCHES D'ASSURANCES - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION.**

Monsieur Alain RIME

La délibération consiste à la souscription d'un marché commun des assurances avec le CCAS pour la prochaine année d'un montant de 39 500 euros pour la Ville et de 3 200 euros pour le CCAS.

Ce marché sera donc d'un an car notre souhait est de pouvoir, à l'avenir, intégrer le marché d'un niveau plus large au niveau de la MEL.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

**12 - MANDAT SPECIAL AU MAIRE - VISITE DES CLASSES DE DECOUVERTE REGROUPEES A GRANDCAMP MAISY**

Monsieur Alain RIME

Il s'agit d'un accord d'un mandat spécial pour Madame le Maire qui est partie en visite des classes de découverte qui ont été regroupées pour l'ensemble des écoles neuvilloises à GRANDCAMP-MAISY. Compte-tenu de l'importance cet événement, Madame le Maire s'est déplacée le 30 mai au 1<sup>er</sup> juin et cette délibération vise à prendre en charge les frais de déplacement pour cette occasion

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **13 - REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES PETITE ENFANCE « PLANET'MOMES » ET « LES P'TITS LOUPS » – MODIFICATIONS**

Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

Suite à deux contrôles de la CAF, l'un à la structure P'tits Loups et l'autre à Planèt'Mômes, il y a eu des remarques formulées qui nécessitent de modifier ou rectifier les règlements des structures :

- de mentionner l'existence éventuelle d'un agrément modulé
- d'apporter des précisions en particulier sur les périodes de fermeture
- sur les modalités de contact des familles
- sur les conditions de départ
- sur les modalités d'admission
- sur les modalités d'application du tarif d'urgence
- sur les pièces administratives et financières requises pour le dossier administratif
- sur les modalités de paiement
- sur le temps de présence journalier qui est désormais arrondi à la demi-heure horloge pour être au plus près de la réalité.
- sur l'autorisation du recours aux données de CDAP « Consultation du Dossier Allocataire ».

Il vous est demandé d'approuver les versions mises à jour des deux règlements de fonctionnement des multi accueils Planèt'Mômes et les P'tits Loups.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

- **Ouï l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **14 – PROJET EDUCATIF DE LA VILLE DE NEUVILLE-EN-FERRAIN**

Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

Depuis mars 2017, un groupe de travail composé d'élus et de techniciens de la ville ont travaillé pour élaborer un nouveau projet éducatif communal car le précédent était un peu léger. Ce projet éducatif va nous permettre de poser le cadre référence de l'action municipale en direction de la jeunesse. L'objectif est d'assurer la mise en cohérence des actions menées avec les orientations politiques de la municipalité, les attentes de ses habitants et également de la mise en œuvre d'une organisation et d'une action concertée et structurée garantissant son efficacité et sa durabilité dans le temps. Nous allons vous passer un power point afin que les choses soient bien claires pour vous.

*Merci de vous reporter au power point en pièce jointe.*

Monsieur Samuel DEVOYE

Nous souhaitons intervenir pour appuyer notre vote et vous donner notre avis concernant cette délibération. Nous pensons vraiment qu'il s'agit là, d'une délibération qui est un grand plus envers notre jeunesse. Plusieurs points nous ont plu énormément en particulier éduquer nos jeunes à la citoyenneté, le respect, des droits et des devoirs de chacun, la citoyenneté surtout envers les autres, envers la population. Voilà des jeunes qui vont enfin se tourner vers les

autres. Ensuite, vivre la richesse de la différence, intégrer la différence de l'autre comme une richesse pour soi. Voilà encore une fois, un beau projet.

Nous avons quand même quelques questions concernant cette délibération. Il s'agit de questions de fond.

Est-ce que les futurs projets, sont-ils déjà décidés ? Ensuite, ces projets seront-ils les mêmes quelques soient les centres et non pas au choix arbitraire de certains directeurs ? et ensuite, je m'adresse à Alain, est-ce les moyens seront-ils revus dans les prochains budgets pour accorder des enveloppes supplémentaires envers notre jeunesse ?

Merci

Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

S'agissant des projets propres à chaque centre et effectivement les directeurs sont libres de décider du projet qu'ils donnent mais ce projet éducatif, c'est le cadre dans lequel ils doivent s'inscrire. Effectivement, ils ne peuvent aller au-delà et doivent respecter les objectifs qui sont poursuivis. Chaque directeur de centre est libre du projet et les projets sont différents des centres et des périodes de vacances.

Monsieur Alain RIME

Sur le plan financier, nous allons poursuivre des efforts substantiels envers la jeunesse. Et le prochain budget le montrera également. Je ne vous en dis pas plus et nous aurons l'occasion, le moment venu, d'en parler et de le découvrir.

Monsieur Samuel DEVOYE

Merci pour ces réponses.

Monsieur Philippe SIX

Une petite parenthèse, que devient la Ferme du Vert Bois ?

Madame le Maire

Ce n'est pas vraiment le sujet...

Un groupe est constitué pour parler du devenir de cette ferme qui est restée dans son jus faute de moyens. Différents projets avaient été évoqués dans le passé au moment de l'achat. Effectivement, on a pris l'attache d'iNord qui met à disposition des collectivités l'ingénierie et le savoir pour réfléchir sur le projet maintenant que les finances commencent à s'assainir et surtout qu'on commence à dégager de l'autofinancement. C'est dans nos souhaits, et pourquoi pas commencer des travaux avant la fin du mandat.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **15 - SIGNATURE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD D'UNE CONVENTION « PRESTATION DE SERVICE » ACCUEIL ADOLESCENT**

Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE

La CAF a envoyé un projet de convention de financement qui se rapporte aux prestations de service de l'accueil de loisirs (alsh) Accueil Adolescent. Cette convention a pour objectif de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les activités organisées par la commune et couvre la période du 1/01/2018 au 31/12/2021. Il vous est donc demandé d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

➤ **Ouï l'exposé de Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **16 - AVIS SUR LES DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DETAIL ACCORDEES PAR LE MAIRE- MODIFICATION DE LA LISTE DES DIMANCHES POUR L'ANNEE 2018.**

Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS

Cette délibération consiste à statuer sur un changement de date relative au repos dominical. Lors du conseil municipal du 7 décembre 2017, nous avons huit dates. Sept dates sont conformes à la décision de la MEL et la huitième date est laissée au libre choix de Madame le Maire et pour cette date nous avons retenu le 3 juin pour la branche d'activité spécifique de la parfumerie et des produits de beauté et le 30 décembre pour les autres commerces de détail. Nous avons été saisis d'une demande de modification du directeur de la Promenade de Flandre portant sur la date du 30 décembre parce qu'il souhaitait pouvoir bénéficier d'un dynamique créé par l'opération commerciale du « Black Friday » et il souhaitait que le jour de dérogatoire s'inscrive dans la continuité de cette opération commerciale pour doper la fréquentation du site. Il vous est donc demandé d'émettre un avis favorable à cette demande de modification

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question

➤ **Ouï l'exposé de Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

## **17 - AVENANT A LA CONVENTION INTERCOMMUNALE ENTRE LES VILLES DE NEUVILLE-EN-FERRAIN, DE RONCQ ET DE TOURCOING PORTANT CREATION D'UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE EN VUE DE L'ORGANISATION DE LA PRODUCTION MUTUALISEE DES REPAS SCOLAIRES – RAPPORT D'ACTIVITE ET VERSEMENTS DE REGULARISATION - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Madame Maria Pilar DESRUMEAUX

Cette convention prévoit dans ses articles 1.6.1 à 1.6.5 la présentation annuelle d'un rapport d'activité qui établit le coût de revient de production constaté de l'année antérieure (1). Cette analyse financière permet d'établir un avenant annuel à la convention de mutualisation précisant le montant du versement de régularisation d'une collectivité vers l'autre au titre de l'année écoulée, en l'occurrence 2017 (2).

L'ensemble de ces éléments a été présenté et validé en Conférence intercommunale réunie à Neuville-en-Ferrain le 17 avril 2018.

Le rapport d'activité annexé à la présente délibération présente le bilan de la mutualisation de la cuisine centrale de Tourcoing pour l'année 2017.

En synthèse, il apparaît un coût de production réel constaté par la cuisine centrale de 2,9668 € pour un repas à destination des enfants (scolaires et ACM).

Le montant de la participation versée par les communes de Roncq et de Neuville-en-Ferrain a été établi sur la base de données prévisionnelles. Le calcul du coût de revient de production réel des repas produits et la comptabilisation des effectifs permettent de mesurer le montant de la régularisation (écarts entre les participations versées par Roncq et Neuville-en-Ferrain et le coût complet réel supporté par Tourcoing).

Conformément à l'article 1.6.4 de la convention, le versement de régularisation payable au plus tard au 31 octobre de l'année en cours, intègre :

- la valorisation des repas produits au coût de production réel constaté
- les amortissements et charges financières du matériel investi en commun,
- les frais de gestion et de coordination de la mutualisation

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant à la convention de l'entente intercommunale portant mutualisation de la production des repas scolaires permettant les versements de régularisation par la Ville de Tourcoing au titre de l'année 2017 payables au plus tard au 31 octobre 2018 : soit 54 515,88 € à la Ville de Neuville-en-Ferrain et 101 542,93 € à la Ville de Roncq.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **18 - PROJET DE MISE EN PLACE D'UN PARCOURS SPORT / SANTE INTER-GENERATIONNEL - DEMANDES DE FINANCEMENTS**

Monsieur Thierry VANELSLANDE

La Commune de Neuville-en-Ferrain envisage de mettre en place à l'horizon 2019 un parcours sport santé de type zone de fitness à vocation intergénérationnelle permettant au plus grand nombre de s'adonner à une activité physique en toute sécurité et en toute liberté. Le budget est d'environ 30 0000 euros.

Il vous est donc proposé :

- de solliciter toute subvention auprès du CNDS du Département, de la Métropole Européenne de Lille, de la Région, des fédérations sportives et de l'Etat.
- d'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous documents et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Samuel DEVOYE

Est-ce qu'on a une idée de l'emplacement du futur lieu ?

Monsieur Thierry VANELSLANDE

Il y a un groupe de travail qui prochainement travaillera sur le sujet.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Plus de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Thierry VANELSLANDE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

### **19 - APPUI AUX ASSOCIATIONS ET AU SERVICE NEUVILL'ASSOS – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR 2018 AVEC LA MAISON DES ASSOCIATIONS DE TOURCOING**

Monsieur Eric DOCQUIER

Cette délibération a pour but de renouveler la convention de partenariat avec la maison des associations de Tourcoing. Le partenariat actuel a été plutôt bien ressenti aussi bien par la MDA, le service Neuvill'Asso et les différentes associations.

Il est donc demandé d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec la maison des associations de Tourcoing ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre.

Madame le Maire demande s'il y a des questions.

Pas de question.

- **Ouï l'exposé de Monsieur Eric DOCQUIER, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

**Décisions prises par Mme le Maire**  
**Articles L 2122-22 et 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**  
**présentées lors du Conseil Municipal du jeudi 21 juin 2018.**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais lecture des décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

**Conventions n° 23 à 27 et 29 à 39**

Conventions de prise en charge de la formation BAFA

*Annulation des conventions bafa n°28 et 40*

**Convention n°41**

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle entre la ligue d'improvisation de Marcq-en-Baroeul et la Ville. Le producteur s'engage à donner une représentation « Piano Battle » le 24 mars 2018 à la salle André Malraux pour un montant de 2 215.50 euros.

**Convention n° 42**

Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle. Entre Divan Production de Lille et la Ville prévu le 1 juillet 2018 pour un montant de 33 500 euros.

*Annulation des conventions n°43 et 44*

**Décision n°45**

Une convention avec l'UGAP d'achat groupé d'électricité pour la Ville et le CCAS pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**Décision n°46**

Le 26 février 2018 a été attribué le marché relatif à l'achat de matériels pour l'entretien et la propreté des espaces publics à :

- la société SARL RUBI de Socx pour le lot n°1 « Achat d'un tracteur de tonte avec accessoire type balayeuse aspirante » pour un montant de 30 370.24 € HT ;
- la société SARL RUBI de Socx pour le lot n°2 « Achat d'une tondeuse mulching » tranche ferme pour un montant de 1 230.00 € HT.

**Décision n°47**

Le 26 février 2018 a été attribué le marché de travaux de remplacement de la main courante du terrain d'honneur au stade Depoortère à la société SODAM DECUYPER de Neuville-en-Ferrain pour un montant de 29 601.31 € HT

**Décision n°48**

L'accord-cadre relatif à l'achat de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour le service Restauration d'une durée d'un an a été attribué le 26 février 2018 à la société COL BLEU de Valenciennes pour un montant maximum annuel de 6 600.00 € HT.

**Décision n°49**

Le marché relatif aux travaux de renforcement des berges de l'étang de pêche a été attribué le 26 février 2018 à la société ETANGS & RIVIERES de Oignies pour un montant de 11 315.78 € HT.

**Décision n°50**

Le marché relatif aux travaux de remise en état du bar des salons Rocheville a été attribué le 26 février 2018 à la société JCH CONCEPT de Neuville-en-Ferrain pour un montant de 7 709.00 € HT.

**Décision n°51**

Un contrat d'entretien des systèmes d'alarme et prestations de télésurveillance des bâtiments communaux d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018 et renouvelable deux fois a été attribué le 26 février 2018 à la société SMARTSECURE de Bondues pour un montant annuel, révisable, de 2 374.46 € HT.

**Décision n°52**

Le marché relatif à l'achat d'un véhicule 3.5 T cabine et caisse arrière pour le service logistique a été attribué le 26 février 2018 à la société DIANOR de Roncq pour un montant de 31 250.76 € HT.

La séance est levée à 19h50.